

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 21/09/2015

Date de la convocation:
15/09/2015
Date d'affichage:
16/09/2015

L' an 2015 et le 21 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : Mme LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred
Excusé(s) : M. SCHNEPP Franck

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 132.2015
Vote : A la majorité
Pour : 14
Contre : 8
Abstentions : 6
Mention exécutoire : Non

**132.2015 : Territoires à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEPCV) :
candidature officielle et programme d'actions.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte »,

Vu la candidature de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29.11.2014,

Considérant que la communauté de communes a été retenue comme territoire à énergie positive pour la croissance verte en devenir,

Considérant les délais de dépôt du dossier et les politiques publiques locales,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Reçu en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

ID : 067-200013050-20150921-D_CC_132_2015-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, huit voix contre, six abstentions, décide :

- **De rappeler l'engagement de longue date du territoire Sauer-Pechelbronn, « terre des énergies », en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,**
- **De présenter la candidature de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn à l'appel à projets de l'Etat en tant que « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »,**
- **De valider à ce titre un programme d'actions conforme aux attentes qui comprend en particulier :**
 - **La réalisation d'itinéraires de circulation douce et notamment de la piste cyclable entre Lembach-Tannenbrück,**
 - **Une rénovation en « BBC » d'un bâtiment public, en extension de la maison des services et des associations à Durrenbach,**
 - **Un complément « énergie » des aides à la rénovation des bâtiments patrimoniaux,**
 - **Une contribution à un éco-quartier BEPOS en bois local par un accompagnement au développement d'une offre commerciale « maison passive en bois local »,**
 - **Une étude d'orientation stratégique sur les énergies du territoire Sauer-Pechelbronn.**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/09/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

